

LA PRÉSENTE PROCURATION

est octroyée le (jour/mois) : _____ 20 _____

Je/Nous (nom du client) : _____ (le « **Client** »)

désigne/désignons par les présentes (nom du mandataire) : _____ (le « **Mandataire** »)

Numéro de compte du Mandataire : _____

eu égard au Compte IG Europe GmbH Numéro (insérer le numéro de compte pour le(s) compte(s) sur lequel/lesquels le Client souhaite octroyer la procuration) : _____ (le « **Compte** »)

LE CLIENT DONNE LIMITATIVEMENT POUVOIR AU MANDATAIRE AFIN DE :

1. En rapport avec les comptes CFD, conclure, modifier et clôturer des transactions avec IG Europe GmbH (la « **Société** ») et de passer, modifier ou annuler des ordres de tout type, en relation ou non avec des transactions ouvertes existantes sur un Compte, pour le compte du Client.
2. En rapport avec les comptes CFD, établir, modifier et annuler les préférences du Client en matière de passation d'ordres relatifs au Compte par exemple et sans que la liste ne soit limitative, permettre des ordres de vente stop et définir des instructions de renouvellement.
3. Conclure des conventions avec la Société pour le compte du Client en relation avec le Compte par exemple et sans que la liste ne soit limitative, conclure une convention en ligne sur internet, réaliser des négociations sur graphiques, conclure des contrats d'échange de distribution de données avec les marchés.
4. Informer la Société pour le compte du Client, de tout litige qui pourrait survenir entre le Client et la Société en rapport avec le Compte.
5. Transférer les liquidités entre le Compte et d'autres comptes ouverts dans les livres de la Société au nom du Client. Le Mandataire n'est pas autorisé à demander à la Société de transférer des liquidités en dehors des comptes ouverts chez la Société ou d'accepter des liquidités provenant de comptes extérieurs à la Société.
6. Accepter tous les amendements effectués pour le compte du Client, dont les conditions générales en vigueur pour ce type de Compte avec la Société, pour le compte du Client.

L'AUTORISATION ACCORDÉE PAR LE CLIENT AU MANDATAIRE AU PARAGRAPHE PRÉCÉDENT EST SOUMISE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1. Le Mandataire accepte que la Procuration est circonscrite comme indiqué au paragraphe précédent, et s'engage à ne pas agir en dehors du champ défini par la Procuration.
2. Le Mandataire n'est pas autorisé à accorder des sous-procurations en vertu de la présente procuration. Tout droit du Mandataire d'accorder des sous-procurations en vertu de toute loi applicable est exclu.
3. Que le Mandataire puisse ou non avoir toute latitude dans l'exécution de transactions pour le compte du Client en vertu de la présente Procuration est une tout autre question devant être décidée entre le Mandataire et le Client. La Société ne sera pas tenue d'interroger le Client ou le Mandataire à cet égard, et le Mandataire convient d'agir dans la mesure des attributions qui ont été conférées par le Client au Mandataire.
4. Le Mandataire est conscient du fait que le Compte et toutes les transactions relatives au Compte sont soumis aux conditions générales pour ce type de Compte avec la Société et le Mandataire accepte de se conformer, pour le compte du Client, aux conditions générales dans ses rapports avec la Société.
5. La Société accepte la Procuration sous condition que le Mandataire ouvre un compte dans les livres de la Société à son nom et qu'il le conserve pour la durée de la Procuration. Le Mandataire doit ouvrir en son nom le même type de compte(s) que le(s) Compte(s) pour lequel ou lesquels il détient la Procuration. Le Mandataire n'est pas dans l'obligation de verser des liquidités sur ce(s) compte(s) personnel(s) ni de devoir passer des ordres.
6. Le Client autorise la Société à accepter toutes les instructions données à la Société par le Mandataire, oralement ou par écrit (y compris par email), en relation avec le Compte. La Société n'est généralement pas dans l'obligation d'effectuer une demande préalable au Client ou à n'importe quelle autre personne avant d'exécuter ces instructions.

7. La Société reconnaît que le Mandataire n'est pas un de ses salariés ni un agent ou un Mandataire de la Société et que le Mandataire n'a pas le pouvoir d'agir au nom de la Société ou d'engager celle-ci par quelque façon que ce soit.
8. À moins que le Client informe la Société du contraire, la Société peut parfois transmettre directement au Mandataire les informations concernant le Compte. Le Client consent à cette transmission et le Mandataire accepte de rendre compte au Client de ces échanges sans délai. Les communications soumises par la Société au Mandataire sont réputées être reçues par le Client à la date/heure de leur réception par le Mandataire.
9. La société peut divulguer au Mandataire toutes les informations que la Société détient concernant le Compte, incluant les informations personnelles concernant le Client afin de garantir l'exécution de la présente procuration. Un tel traitement des données personnelles est autorisé conformément à l'article 6(1)(f) du Règlement général sur la protection des données (règlement (UE) n°679/2016). La Société a un intérêt légitime à traiter ces données, car elles sont nécessaires pour établir une relation avec le Client. Vous pouvez trouver de plus amples informations sur le traitement des données personnelles dans la Charte de confidentialité de la Société, présente sur le(s) site(s) Internet de la Société, et qui peuvent être mises à jour de temps à autre.
10. Le Client accepte qu'en fournissant un accès électronique permettant de passer des ordres ou donner des instructions par internet au Mandataire, la Société a le droit mais non l'obligation d'instaurer un accès limité et contrôlé du Mandataire audit système. Le Client accepte que si la Société choisit de ne pas limiter cet accès ou que ces limitations et contrôles ne fonctionnent pas pour une raison quelconque, la Société devra exercer un contrôle sur les instructions données par le Mandataire.
11. Si le Client souhaite révoquer ou amender cette autorisation d'accès, il doit faire une demande par écrit (y compris par email). Une telle demande ne sera effective qu'à compter de sa réception par la Société. Le Client accepte qu'il reste lié à toutes les instructions données par la Société avant que la révocation ne soit effective.
12. La Société, agissant à sa discrétion raisonnable, peut décider de ne plus accepter d'instructions de la part du Mandataire en relation avec le Compte. Si la Société décide d'agir ainsi, elle doit signifier un préavis raisonnable au Client.
13. La présente Procuration et toute obligation non contractuelle découlant de ou liée à la présente procuration sont régies par et interprétées conformément à la législation de la République fédérale d'Allemagne.

LA PRESENTE PROCURATION PREND EFFET A LA DATE DE LA DERNIERE SIGNATURE CI-DESSOUS.

SIGNATURE DU CLIENT :

JE SOUSSIGNE, LE CLIENT, ACCEPTE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS ENONCEES DANS LA PRESENTE PROCURATION.

- Si vous êtes un particulier, vous devez remplir la **Section A**
- Si vous êtes une entreprise, vous devez remplir la **Section B**

SECTION A : POUR LES PARTICULIERS

Nom du Client : _____

 Signature : _____ Date : _____

SECTION B : POUR LES ENTREPRISES

Nom du Client : _____

Nom : _____

Fonction/Poste (Doit être un administrateur) : _____

 Signature : _____ Date : _____



Une fois tous ces détails renseignés, veuillez :

- Imprimer ce document ;
- Le signer ;
- Nous le faire parvenir.

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

JE SOUSSIGNE, LE MANDATAIRE, ACCEPTE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS ENONCEES DANS LA PRESENTE PROCURATION.

- Si vous êtes un particulier, vous devez remplir la **Section A**
- Si vous êtes une entreprise, vous devez remplir la **Section B**

SECTION A : POUR LES PARTICULIERS

Nom du Mandataire : _____

 Signature : _____ Date : _____

SECTION B : POUR LES ENTREPRISES

Nom du Mandataire : _____

Nom : _____

Fonction/Poste (Doit être un administrateur) : _____

 Signature : _____ Date : _____



Une fois tous ces détails renseignés, veuillez :

- Imprimer ce document ;
- Le signer ;
- Nous le faire parvenir.